

La feuille de match...

La feuille de match est le seul document officiel faisant foi pour tous les évènements survenus lors d'une rencontre. Il est donc essentiel de la remplir correctement dans son intégralité.

Avant le match

- Complétez dans les rubriques concernées :
 - Le No de la licence (ou de la pièce d'identité officielle).
 - Le nom et prénom du joueur figurant sur la licence (ou sur la pièce d'identité).
 - Ces deux éléments doivent correspondre au numéro du maillot porté par le joueur.
 - Les remplaçants doivent clairement être identifiés par un R dans la colonne prévue à cet effet.
 - Toutes les personnes prenant place sur le banc de touche doivent être inscrites sur la feuille de match afin de pouvoir être identifiées. Elles doivent bien entendu obligatoirement être licenciées
- Chaque capitaine, ou dirigeant licencié majeur responsable d'équipe pour les rencontres des catégories de jeunes, signe pour son équipe l'exactitude de ces éléments.
- Les éventuelles (Réserves) qui sont posées par le capitaine, ou dirigeant licencié majeur responsable pour les matchs de jeunes, avant le match, sont portées à la connaissance de l'équipe adverse et sont obligatoirement contresignées par les deux parties, ainsi que par l'arbitre.
- Une fois remplie et dès le début du match la feuille de match appartient à l'arbitre et à lui seul.

Après le match

- L'arbitre transcrit sur la feuille de match toutes les informations ou sanctions administratives suivant le déroulement de la rencontre :
 - Le résultat du match. Les avertissements, exclusions temporaires et expulsions infligés aux joueurs, éducateurs ou dirigeants dans les colonnes prévues à cet effet en les motivant brièvement.
 - Les remplacements effectués durant la rencontre
 - Il note dans la partie réservée à cet effet les éventuelles « Réserves Techniques » (voir fiche pratique « Réserves »). Il complète s'il y a lieu la partie « Observations d'après match ».
- L'arbitre contresigne avec les deux capitaines, ou dirigeants licenciés majeurs responsables pour les matchs de jeunes, qui en prennent connaissance, l'ensemble de ces informations, qui deviennent ainsi officielles pour les différentes commissions qui auront à les traiter.)
- La feuille de match doit parvenir à la Ligue dans les 48 heures suivant la rencontre sous la responsabilité de l'arbitre officiel ou du club recevant en cas d'absence d'un arbitre officiel.
- Un rapport complémentaire de l'arbitre ou d'un délégué de la Ligue peut venir apporter des précisions à la commission de discipline sur d'éventuels faits disciplinaires ou infractions au règlement.

Retrouvez toutes les informations concernant la feuille de match informatisée sur le site de la Ligue (<http://lafa.fff.fr>)